



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Redevance d'occupation du domaine public
par GRDF - Année 2016

DEL-2016-113

Numéro de la délibération : 2016/113

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 05/12/2016

Date de convocation du conseil : 29/11/2016

Date d'affichage de la convocation : 29/11/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Était absente excusée : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS.

Étaient absentes : Mme Émilie CRAMET, Mme Véronique LE BOURJOIS.

Redevance d'occupation du domaine public par GRDF - Année 2016

Rapport de Yann LORCY

Etat des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France

- ♣ **RODP - au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016**
décret n°2007-606 du 25 avril 2007

Formule de calcul : $(0,035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente.

TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Soit pour votre commune :

L = **86321 m**

TR = **1,16**

RODP 2016 : 3621€

- ♣ **ROPDP - au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016**
décret n°2015-334 du 25/03/2015

Formule de calcul : $0,35 \times L$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Soit pour votre commune :

L = **1718 m**

ROPDP 2016 : 601€

<p>RODP 2016 + ROPDP 2016 = 3621 € + 601 € soit : 4222€</p>

règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Nous vous proposons :

- d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 décembre 2016

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT